



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 70950

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les crédits dont dispose son ministère. À ce jour, il manquerait 10 à 15 millions d'euros de crédits pour soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans des conditions comparables aux exercices précédents. Cela laisse augurer des baisses inédites de 50 à 100 % pour les associations nationales et têtes de réseaux ainsi que pour l'action des associations au plan local. Cette régulation budgétaire radicale semble surréaliste, elle suscite la plus grande incompréhension de la part du milieu associatif. Aussi, elle souhaite savoir ce qu'il en est réellement de la régulation de ces crédits. Elle le met en garde contre les conséquences désastreuses d'une telle mesure pour le dynamisme de la vie associative du pays.

Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative ainsi que le lancement, en 2005, de la conférence nationale de la vie associative témoignent de la reconnaissance par le gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau Gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises et les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le cœur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), leur ont été récemment présentées lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70950

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7303

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8574